



Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023 à 19h30

**Commune
de
Corbières**

- Présidence : M. Gabriel Kolly, Syndic
- Excusés : M. Martin Gendre, Vice-Syndic, M. Jean-Daniel Pochon, Président de la Commission financière et M. Jean-Marc Gerbex, Membre de la Commission financière
- Présences : 32 Citoyennes et Citoyens actifs
- Scrutateurs : M. Benoît Drompt et M. Emmanuel Nordmann
- Auditeurs : 2 Auditrices annoncées

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée (publié sur le site internet www.corbieres.ch et disponible au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Comptes 2022
 - 2.1 Comptes de fonctionnement 2022
 - 2.2 Comptes des investissements 2022
 - 2.3 Rapport de l'Organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2022
3. Reprise de la buvette du foot par la Commune
4. Election d'un nouveau Membre à la Commission financière
5. Informations et divers

M. le Syndic salue les participants et leur souhaite la bienvenue à cette assemblée des comptes 2022.

M. le Syndic rappelle qu'en vertu de l'art. 3, lettre b), alinéa 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, l'assemblée est enregistrée; l'enregistrement sera effacé après approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Afin de pouvoir identifier tous les intervenants, chaque Auditeur s'annonce en mentionnant son nom et prénom, faute de quoi l'enregistrement ne pourra pas être retranscrit.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas Citoyennes et Citoyens de Corbières de ne pas voter. Il rappelle également que la Loi sur l'exercice de droits politiques et son Règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter. Le Conseil communal ne vote pas pour l'approbation des comptes. Deux Auditrices s'annoncent.

Les personnes qui souhaitent le vote à bulletin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'Assemblée communale a été valablement convoquée par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 19 du 12 mai 2023, par affichage aux deux piliers publics et envoi de tous ménages.

M. le Syndic fait lecture des points de l'ordre du jour qui ne donnent lieu à aucune remarque.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition sur le site internet de la Commune ainsi qu'au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée. M. le Syndic précise que le document était difficilement accessible sur internet en raison du remaniement du site de la Commune. Le prochain PV sera publié assez rapidement dans le fil d'actualités.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

Vote :

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée communale.

2. Comptes 2022

2.1 Compte de fonctionnement 2022

M. le Syndic passe en revue les différents postes et commente les principaux éléments présentant des écarts, selon la récapitulation ci-après, publiée dans le Journal communal n°25 du printemps 2023.

Récapitulatif du fonctionnement 2022

Fonctionnement	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0. Administration	486'768.48	18'735.85	430'278.00	9'700.00
1. Ordre public	77'625.02	34'770.00	109'473.00	36'000.00
2. Formation	1'297'881.60	204'056.20	1'350'036.00	232'699.00
3. Culte, culture et loisirs	204'674.32	67'184.70	179'053.00	42'500.00
4. Santé	400'807.20	3'739.20	392'940.00	2'500.00
5. Affaires sociales	468'037.95	11'741.10	443'498.00	3'000.00
6. Transports et communications	435'593.21	105'976.31	439'120.00	85'700.00
7. Protection, aménagements de l'environnem	947'604.39	841'576.03	829'756.00	704'198.00
8. Economie	43'514.20	20'683.95	66'191.00	4'200.00
9. Finances et impôts	91'120.31	3'593'009.14	145'310.00	3'184'527.00
	4'453'626.68	4'901'472.48	4'385'655.00	4'305'024.00
Excédent produits de fonctionnement	447'845.80			80'631.00

Il ressort de ces comptes de fonctionnement un excédent de produits de Fr. 447'845.80. Des charges maîtrisées, proches des montants du budget 2022 ainsi que des entrées fiscales en hausse en sont la raison principale.

O-Administration

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0. Administration	430'278.00	9'700.00	486'768.48	18'735.85
0110 Législatif	14'000.00		11'199.70	
0120 Exécutif	68'100.00		68'885.28	
0210 Administratif des finances	48'000.00	2'700.00	49'973.06	2'546.60
0220 Services généraux, autres	300'178.00	7'000.00	356'710.44	16'189.25
Excédent de charges/produits		420'578.00		468'032.63

- 0110 : charges : provision pour la mise en place de MCH2 faite par notre Service des finances
 0210 : charges : mise en place de MCH2 (coûts administratifs et heures de travail supplémentaires)
 0220 : charges : restructuration du bureau et achat de matériel pour un poste de travail supplémentaire

1-Ordre public

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
1. Ordre public	109'473.00	36'000.00	77'625.02	34'770.00
1400 Questions juridiques	25'368.00		20'121.42	
1500 Service du feu	80'301.00	36'000.00	54'047.55	34'770.00
1610 Défense militaire	1'000.00			
1620 Protection civile	2'804.00		3'456.05	
Excédent de charges/produits		73'473.00		42'855.02

- 1400 : charges : diminution de notre participation aux frais intercommunaux du Service de curatelles
 1500 : charges : annulation des investissements budgétisés avec la mise en place du nouveau concept
 1620 : charges : augmentation des charges cantonales et ORCOC

2-Enseignement et formation

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
2. Enseignement et formation	1'350'036.00	232'699.00	1'297'881.60	204'056.20
2110 Ecole enfantine	70'425.00		70'029.50	
2120 Ecole primaire	451'177.00	28'549.00	427'438.45	30'029.90
2130 Ecole du cycle orientation	326'477.00		326'476.50	
2140 Ecoles de musique	30'787.00		27'300.45	
2170 Bâtiment scolaire Corbières	39'000.00	2'000.00	39'619.38	11'000.00
2171 Bâtiment scolaire Villarvolard	47'198.00	1'000.00	53'104.27	1'320.00
2180 Structures d'accueil extrascolaire	15'200.00		16'002.65	
2199 Cercle scolaire	201'150.00	201'150.00	161'706.30	161'706.30
2200 Ecoles spécialisées	155'622.00		162'855.15	
2300 Formation professionnelle initiale	13'000.00		13'348.95	
Excédent de charges/produits		1'117'337.00		1'093'825.40

2110 : charges liées

2120 : charges liées et imputation de notre participation au cercle scolaire

2130 et 2140 : charges liées

2170 : école Corbières, produits : location de l'appartement du 1^{er} étage à une famille ukrainienne

2171 : école Villarvolard, charges : plus d'heures de conciergerie et étude pour traitement du radon dans le bureau du Responsable d'établissement scolaire (les normes cantonales ont changé)

2180 : charges des patrouilleurs scolaires

2199 : gestion de l'administration scolaire dont la part de Corbières est reportée en compte « 2120 ». Frais de Responsable d'établissement scolaire en charges sous « 2120 », optimisation des frais de photocopies

2200 : charges liées

2300 : augmentation des bourses d'apprentissage et d'études

3-Culte, culture et loisirs

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
3. Culte, culture et loisirs	179'053.00	42'500.00	204'674.32	67'184.70
3210 Bibliothèque publique	4'600.00		4'977.90	
3290 Culture	13'000.00		13'029.45	
3410 Sport	152'953.00	42'500.00	178'943.52	67'184.70
3420 Loisirs	8'500.00		7'723.45	
Excédent de charges/produits		136'553.00		137'489.62

3410 : charges : nouvelle convention avec la SRM la Berra et maîtrise des charges nettes

3420 : charges : sorties des aînés

4-Santé

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
4. Santé	392'940.00	2'500.00	400'807.20	3'739.20
4110 Hôpitaux	3'390.00		2'911.70	
4120 Etablissement médico-sociaux	217'297.00		225'769.70	
4210 Soins ambulatoires	161'087.00		161'087.40	
4220 Services de sauvetages	7'566.00		7'566.40	
4330 Service médical des écoles	3'500.00	2'500.00	3'365.80	3'739.20
4340 Contrôle des denrées alimentaires	100.00		106.20	
Excédent de charges/produits		390'440.00		397'068.00

4110, 4120, 4210, 4220 : charges liées

4330 : produits : refacturation des soins médicaux et dentaires

5-Affaires sociales

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
5. Affaires sociales	443'498.00	3'000.00	468'037.95	11'741.10
5230 Institutions pour personnes handicapées	254'443.00		265'694.65	
5310 Assurances vieillesse et survivants AVS		1'000.00	3'304.00	1'372.65
5410 Allocations familiales	6'991.00		6'109.80	
5451 Structures accueil extrafamilial de jour	31'100.00	2'000.00	38'212.15	10'368.45
5720 Aide matérielle légale	145'224.00		148'306.00	
5790 Assistance autres	5'740.00		6'411.35	
Excédent de charges/produits		440'498.00		456'296.85

5230 : charges : charges liées

5310 : charges AVS prises en charge par la Commune

5451 : produits : refacturation aux parents de subventions pour crèche (en fonction de l'avis de taxation)

5720 : charges liées

5790 : dons et aide aux réfugiés

6-Transports :

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
6. Transports et communications	439'120.00	85'700.00	435'593.21	105'976.31
6130 Routes cantonales	29'032.00		17'352.35	
6150 Routes communales	354'120.00	85'700.00	362'290.86	105'976.31
6210 Infrastructure transports publics	9'615.00		11'535.00	
6220 Trafic régional et d'agglomération	46'353.00		44'415.00	
Excédent de charges/produits		353'420.00		329'616.90

6130 : charges : diminution des amortissements suite à MCH2 en prenant en compte les subventions reçues

6150 : résultat en diminution de CHF 12'000.- avec de l'entretien en diminution et les amortissements modifiés suite à la mise en place de MCH2

6210 et 6220 : charges liées

7-Protection, aménagement du territoire

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
7. Protection, aménagement du territoire	829'756.00	704'198.00	947'604.39	841'576.03
7101 Approvisionnement en eau	151'000.00	151'000.00	188'226.88	188'226.88
7102 Approvisionnement intercommunale e	85'280.00	85'280.00	128'788.05	128'788.05
7201 Traitement des eaux usées	154'000.00	154'000.00	187'018.40	187'018.40
7301 Gestion des déchets	77'522.00	65'700.00	95'400.11	68'275.65
7302 Gestion intercommunale des déchets	239'218.00	239'218.00	247'093.20	247'093.20
7410 Corrections de cours d'eau	10'384.00		6'600.95	1'883.95
7710 Cimetière	24'300.00		14'471.65	917.60
7900 Aménagement du territoire	88'052.00	9'000.00	80'005.15	19'372.30
Excédent de charges/produits		125'558.00		106'028.36

7101 : mise en place de la nouvelle convention d'eau intercommunale (avec le captage d'eau potable de Crau-Bourret). Ce compte s'équilibre par une attribution au financement spécial de Fr. 31'171.92 (le budget prévoyait un prélèvement de Fr. 2'211.—)

7102 : participation de la Commune de Corbières de Fr. 88'759.35 mise en charges dans le « 7101 »

7201 : Compte d'épuration des eaux équilibré comme le demande la Loi avec une attribution au financement spécial de Fr. 49'553.08 (le budget prévoyait une attribution de Fr. 35'249.—)

7301 : Amortissement en légère hausse suite au passage à MCH2

7302 : Compte de gestion du réseau d'eau intercommunale Botterens – Corbières – Hauteville avec une charge pour la Commune de Corbières de Fr. 62'434.64 reprise dans 7301

7410 : produit : subvention pour l'entretien du ruisseau des Versannes

7710 : charges moins élevées que prévu pour le traitement du mur du cimetière de Villarvolard

8-Economie

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
8. Economie	66'191.00	4'200.00	43'514.20	20'683.95
8110 Administration exécution et contrôle	7'150.00		150.00	
8200 Sylviculture	31'600.00	4'200.00	22'453.20	20'683.95
8400 Tourisme	27'441.00		20'911.00	
Excédent de charges/produits		61'991.00		22'830.25

8110 : charges : entretien des routes forestières

8200 : produits : bénéfice de la Corporation forestière

9-Finances et impôts

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
9. Finances et impôts	145'310.00	3'184'527.00	91'120.31	3'593'009.14
9100 Impôts communaux ordinaires	23'000.00	2'234'794.00	36'335.05	2'235'579.60
9101 Impôts communaux spéciaux		424'500.00		693'034.45
9300 Péréquation financières intercommunale		112'833.00		112'833.00
9500 Part aux recettes autres		70'000.00		71'380.70
9610 Intérêts	20'000.00	47'000.00		29'577.80
9630 Immeubles du patrimoine financier	73'910.00	165'900.00	70'985.25	221'217.45
9631 Immeubles du Vanel	70'400.00	129'000.00	81'942.38	127'670.00
9710 Redistributions liées à la taxe CO2		500.00		361.15
9900 Postes non ventilables	-42'000.00		-98'142.37	101'354.99
Excédent de charges/produits	3'039'217.00		3'501'888.83	

Les produits se montent à Fr. 3'593'009.— soit Fr. 408'482.— plus élevés que prévu au budget.

9100 : charges : augmentation du contentieux

9101 : produits : augmentation des impôts spéciaux sur les gains immobiliers et les mutations immobilières

9610 : concerne les produits d'intérêts depuis MCH2

9630 : produits : participation du Patenschaft pour Crau-Bourret et indemnité de l'ECAB suite aux dégâts de grêle sur le chalet de la Monse

9631 : charges pour la rénovation de la place devant le HLM

9900 : dissolution de la réserve de la caisse de pension et prélèvement de 1/10 sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (obligation de la Loi)

M. le Syndic donne lecture des différences par rapport aux impôts budgétisés.

Etat du capital propre

Annexe 1 Etat du capital propre

	Situation 01.01.2022	Augmentations	Diminutions	Situation 31.12.2022
290 Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	0.00	1'612'325.56	355'887.67	1'256'437.89
29001.00 Financement spécial maintien de la valeur Eau	0.00	125'013.07		125'013.07
29001.01 Financement spécial équilibre du compte Eau	0.00	100'130.20	10'421.71	89'708.49
29002.00 Financement spécial maintien de la valeur Eaux usées	0.00	484'961.53		484'961.53
29002.01 Financement spécial équilibre du compte Eaux usées	0.00	902'220.76	345'465.96	556'754.80
293 Préfinancements	1'500'000.00	0.00	0.00	1'500'000.00
29300.00 Préfinancement bâtiment scolaire	1'500'000.00			1'500'000.00
295 Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	1'358'722.35	4'018'464.15	4'272'804.90	1'104'381.60
29500.00 Réserve réévaluation PA (2021 = réserves autres viré 29990,01)	387'824.70	1'610'275.85	1'083'100.55	915'000.00
29500.01 Réserve protection civile	189'381.60			189'381.60
29500.10 Réserves autres	23'933.90		23'933.90	0.00
29501.00 Réserve de réévaluation eau		1'414'641.10	1'414'641.10	0.00
29501.01 Réserve lié au retraitement approvisionnement en eau	11'662.60		11'662.60	0.00
29502.00 Réserve de réévaluation eaux usées		993'547.20	993'547.20	0.00
29502.01 Réserve liée au retraitement traitement eaux usées	742'919.90		742'919.90	0.00
29503.01 Fond de rénovation - déchetterie intercommunale viré sous 20061,01	2'999.65		2'999.65	0.00
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	72'793.05	4'572'225.81	4'645'018.86	0.00
29600.00 Réserve liée au retraitement du PF (2021 = réserve imm. Vanel)	72'793.05	4'572'225.81	4'645'018.86	0.00
299 Résultats cumulé	3'239'007.27	5'335'439.96	0.00	8'574'447.23
29990,01 Résultats cumulés	3'239'007.27	5'335'439.96		8'574'447.23
29 Capital propre	6'170'522.67	15'538'455.48	9'273'711.43	12'435'266.72

Bénéfice 2022 avant dissolution de la réserve caisse de pension	248'348.44
Dissolution de la réserve caisse de pension	98'142.37
Prélèvement sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	101'354.99
Bénéfice 2022	447'845.80

M. le Syndic donne lecture du tableau ci-dessus.

Bénéfice 2022 avant dissolution de la réserve de la caisse de pension de Fr. 248'348.44.

Dissolution de la réserve de la caisse de pension de Fr. 98'142.37.

Prélèvement sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif de Fr. 101'354.99.

Bénéfice 2022 de Fr. 447'845.80.

ANNEXE 6 - INDICATEURS FINANCIERS MCH2

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-180.34%
L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.	
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	83%
Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.	
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%
Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée	
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	65%
Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.	
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	21%
Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité	
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	3%
Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.	
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-5337.274
Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.	
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	12%
Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.	

M. le Syndic donne lecture du tableau des indicateurs financiers ci-dessus.

Ouverture de la discussion :
Aucune remarque.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic passe aux comptes des investissements dont le récapitulatif a également été inséré dans le dernier Journal communal.

2.2 Compte des investissements

620.501.04 Réfection du Chemin de la Laiterie

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 21.12.2020 **Fr. 130'000.00**

Montant de l'investissement	Fr. 338'864.05
Dépassement	Fr. 208'864.05

Cet investissement a été financé par un emprunt bancaire correspondant au montant du budget, soit Fr. 130'000.— et le solde par nos liquidités.

Le dépassement s'explique par les facteurs suivants :

- 1) raccordement supplémentaire aux eaux claires réalisé devant la ferme Frossard,
- 2) réfections ponctuelles de la conduite d'eaux usées,
- 3) la conduite d'eau n'était pas prévue dans le devis initial, car nous ne savions pas de manière exacte où cette dernière passait. Les études du bureau d'ingénieurs CSD nous ont poussés à refaire l'entier de l'installation, car de nombreuses fuites étaient supposées sur la conduite existante,
- 4) Un élargissement de la route à la limite des bornes de construction a dû être réalisé pour améliorer la desserte.

Le Conseil communal est conscient qu'un tel dépassement ne devrait pas se produire. Toutefois, l'absence d'un cadastre souterrain à jour réserve parfois des surprises.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

6150.5010.07 Création d'un trottoir à la Route du Vanel

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 09.12.2019 **Fr. 48'000.00**

Montant de l'investissement	Fr. 53'355.45
Dépassement	Fr. 5'355.45

Cet investissement découlait d'une exigence du Service cantonal des ponts et chaussées. Le premier calcul estimatif des coûts avait été établi par l'ingénieur choisi par le promoteur du projet immobilier. L'investissement a finalement été réalisé en 2022. Le montant total des travaux est de Fr. 53'355.45. La différence par rapport au montant budgété est expliquée par les 3 facteurs suivants :

- 1) augmentation des prix en général,
- 2) difficulté du changement de la barrière (exigence du Service cantonal des ponts et chaussées),
- 3) coffre sous le bord de route qui n'était pas en bon état.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

6150.5010.00 Inventaire et gestion digitale des routes**BUDGET voté à l'Assemblée communale du 21.12.2020** **Fr. 30'000.00**

Montant de l'investissement	Fr.	30'352.60
./. Subventions	Fr.	17'000.00

Cet inventaire est nécessaire afin de pouvoir bénéficier d'Améliorations Foncières pour la rénovation de routes à vocation agricole (communales ou privées). En 2021, l'entreprise LCBE a donc procédé à un relevé vidéo de toutes les routes pour définir leur état. Suite à ce rapport, le bureau d'ingénieurs Gex et Dorthe a préparé un planning des rénovations à prévoir sur 5 ans. Une visite de la Confédération a eu lieu à la fin avril 2023 pour valider les subventions à recevoir. A noter que l'étude de ce projet est également subventionnée par un montant de Fr. 17'000.—.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

6150.5010.09 Réfection du mur longeant la Route du Vanel**BUDGET voté à l'Assemblée communale du 21.12.2020** **Fr. 20'000.00**

Montant de l'investissement	Fr.	16'200.00
-----------------------------	-----	-----------

Vieillissant, ce mur avait besoin d'un rafraîchissement. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Borcard peinture.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

M. le Syndic passe la parole à Mme Laurie Fromaigeat, Conseillère communale, pour la présentation des comptes de l'investissement suivant.

7101.5031.15 Bouclage d'eau potable Route du Vanel**BUDGET voté à l'Assemblée communale du 09.12.2019** **Fr. 110'000.00**

Montant de l'investissement	Fr.	126'557.80
Subvention ECAB	Fr.	15'812.25
Prélèvement sur la réserve eau	Fr.	80'000.00

Cette adduction était nécessaire pour le bouclage du village de Corbières. La creuse a été effectuée par nos employés communaux, et l'installation par l'entreprise M+R Ruffieux. La conduite partait depuis le bord de la route cantonale côté Corbières, et passait derrière le Logis Ameublement. Une borne hydrante a été ajoutée, puis rejoint la vanne triple située à l'entrée du Chemin du Pré-du-Crêt. Ce qui nous permet de boucler le réseau de Corbières en cas de fuite. Pour cet investissement, Fr. 80'000.— ont été prélevés dans la réserve de l'eau potable. Le coût final de cet investissement se monte à Fr. 126'557.80 auxquels il faut enlever un subside de l'ECAB pour la nouvelle hydrante de Fr. 15'812.25.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

M. le Syndic reprend la parole pour la présentation des comptes de l'investissement suivant.

700.501.14 Participation reçue d'autres communes

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 09.12.2019 **Fr. 65'000.00**

Montant de l'investissement Fr. 65'000.00

Cet investissement correspond à la participation de la Commune d'Hauteville pour la réfection des conduites intercommunales.

Ouverture de la discussion :
Aucune remarque.

M. le Syndic passe la parole à M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, pour la présentation des comptes de l'investissement suivant.

8400.5010.25 Barrière d'accès au lac et aménagement de toilettes aux abords du lac secteur Corbières

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 09.12.2019 **Fr. 30'000.00**

Montant de l'investissement Fr. 14'735.75

Une barrière a été installée au Chemin de la Montagnetta afin de limiter le trafic sur la route descendant au lac à Corbières. Des toilettes ont également été mises en place pour plus de propreté.

Ouverture de la discussion :
Aucune remarque.

M. le Syndic passe la parole à M. Jérôme Repond, Conseiller communal, pour la présentation des comptes des investissements suivants.

9630.5040.38 Réfection des chalets de Pra-Marais, Pra-Suva et Crau-Bourret

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 21.12.2020 **Fr. 70'000.00**

Montant de l'investissement Fr. 83'011.95
./ Participation des teneurs Fr. 6'788.00

Chalet de Pra-Marais : La famille Andrey souhaitait pouvoir fabriquer du Vacherin et du Gruyère d'alpage sur place. Pour ce faire, une remise aux normes du bâtiment était demandée par le Service cantonal des denrées alimentaires et des affaires vétérinaires. Nous avons donc dû adapter les parois, les sols et l'évacuation des eaux. Nous avons également dû amener de l'eau chaude aux toilettes. Ces travaux exécutés en partie par les employés communaux ont été réalisés au printemps 2021 pour un montant d'environ Fr. 44'000.—. Le teneur y a contribué financièrement par une participation de Fr. 3'660.—.

Chalet de Pra-Suva : Ayant des problèmes de qualité du lait, le teneur de ce chalet nous a demandé la réfection des sols où couchent les vaches (les gîtes). Les planches en bois ont donc été remplacées par des tapis en caoutchouc plus faciles à laver et ayant une durée de vie plus longue. Un montant d'environ Fr. 15'000.— a été nécessaire pour cet investissement réalisé au printemps 2021. Le teneur y a contribué financièrement par une participation de Fr. 1'165.—.

Chalet de Crau Bourret : L'alpage de Crau Bourret étant assez éloigné et les aménagements intérieurs étant assez vétustes, le Conseil communal a décidé d'amener un peu de confort dans cet alpage en y aménagement des toilettes (avant ces travaux, les toilettes étaient situées sur le creux et la salle de bain était inexistante). Nous avons également fait installer des panneaux solaires sur le toit pour la lumière. Ces travaux ont finalement coûté Fr. 24'000.—, avec une participation financière du teneur de Fr. 1'963.—. La fourniture des panneaux solaires ayant du retard, ces derniers seront posés dans le courant du printemps 2023.

Ces investissements n'auraient pas été présentés sous cette forme s'ils avaient été votés après la mise en place du nouveau programme comptable MCH2. Le dépassement d'environ Fr. 13'000.— est expliqué par les heures de travail des employés communaux un peu plus nombreuses que prévu, ainsi que par les prix des matières premières à la hausse.

Ouverture de la discussion :

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « Cela fait deux ans que nous habitons le quartier de la Condemena à Corbières. Nous venons de découvrir ces chalets qui sont propriété de la Commune. Vous investissez, ce qui est très bien. En contrepartie, y-a-t-il des recettes ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Oui, il y a des locations d'alpage pour environ Fr. 70'000.—, je ne connais pas les chiffres par cœur. »

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « Je vous remercie. »

9630.5040.57 Raccordement électrique des chalets Gros-Marou et Pra-Marais

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 20.12.2021	<u>Fr. 115'000.00</u>
Montant de l'investissement	Fr. 105'800.50
./. Don du Patenschaft	Fr. 23'000.00
./. Participation du teneur	Fr. 11'050.00
Montant final à charge de la Commune	Fr. 71'750.50

La famille Andrey qui exploite ces deux alpages utilisait auparavant une génératrice pour les alimenter en électricité. Après discussion, pour des raisons économiques et écologiques, le Conseil communal a décidé d'alimenter ces deux alpages en électricité. La proximité d'un transformateur nous a encouragés à réaliser cet investissement.

Les dépenses réalisées sont de Fr.105'800.50. Les travaux ont été exécutés par nos employés communaux. Un montant de Fr. 23'000. — nous a été accordé par le Patenschaft (parrainage pour les communautés de montagne). Le teneur a également contribué financièrement par une participation de Fr. 11'050.—. Le montant final à charge de la Commune est de Fr. 71'750.50. Nous sommes encore en attente d'une réponse du Service cantonal de l'agriculture pour une éventuelle subvention s'élevant à 27 % du montant des travaux.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

6930.5040.60 Réfection des toitures en tavillons des chalets de Crau Bourret et de Froide Fontaine

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 20.12.2021	<u>Fr. 55'000.00</u>
Montant de l'investissement	Fr. 57'251.50
./. Subvention ECAB	Fr. 6'508.40
./. Subvention Service des biens culturels	Fr. 21'212.00
Montant final à charge de la Commune	Fr. 29'531.10

Au vu de l'état des toits et pour suivre le planning des réfections des toitures de chalets d'alpage, le Conseil communal a décidé de demander à M. Benoît Drompt de réaliser ces travaux dans le courant de l'été 2022.

Le montant final des travaux est de CHF 57'251.50 réparti comme suit :

- Fr. 22'106.40 pour le chalet de Crau-Bourret
- Fr. 35'145.10 pour le chalet de Froide Fontaine

Un montant de Fr. 6'508.40 nous a été versé en 2019 par l'ECAB suite à des dégâts de grêle. Un montant de Fr. 21'212.—nous a été versé par le Service cantonal des biens culturels. Nous sommes encore en attente du versement d'une éventuelle subvention par le Fonds Suisse pour le Paysage auprès duquel une demande a été déposée.

Ouverture de la discussion :
Aucune remarque.

M. le Syndic reprend la parole et demande à Mme Laurie Fromaigeat de poursuivre avec la présentation des comptes de l'investissement suivant.

7101.5031.56 Remplacement d'une conduite d'eau secteur Pra-Bon à Villarvolard

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 20.12.2021	<u>Fr. 190'000.00</u>
Montant de l'investissement	Fr. 183'088.20
./. Subvention ECAB	Fr. 2'000.00
Montant final à charge de la Commune	Fr. 181'088.20

La conduite d'eau principale qui relie le réseau principal entre Botterens et Villarvolard a connu de nombreuses fuites ces dernières années. Une partie de la conduite à l'entrée de Botterens avait été rénovée il y a quelques années. Le complément de cet investissement a été voté lors de l'assemblée des budgets 2023.

Le passage sous le ruisseau a nécessité l'intervention de l'entreprise BH Sàrl pour un forage dirigé.

Une subvention de Fr. 2'000.—nous a été attribuée par l'ECAB pour l'installation d'une nouvelle borne hydrante. Le montant final des travaux est de Fr. 181'088.20. Il a été financé par un emprunt bancaire.

Ouverture de la discussion :
Aucune remarque.

M. le Syndic reprend la parole.

Récapitulatif des investissements 2022

	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Investissements				
02 Services généraux	-	-	27'000.00	-
217 Bâtiments scolaires	262'709.25		6'150'000.00	500'000.00
61 Circulation routières	387'262.45		561'000.00	147'450.00
71 Approvisionnement en eau	240'763.85	6'189.98	234'000.00	33'000.00
72 Traitement des eaux usées	118.25	36'969.02	120'000.00	85'000.00
84 Tourisme	2'517.70		18'000.00	
963 Immeubles du patrimoine financier	170'903.05	377'734.10	192'000.00	706'350.00
	1'064'274.55	420'893.10	7'302'000.00	1'471'800.00
Excédent (produit) charge d'investissement		643'381.45		5'830'200.00

Les comptes des investissements 2022 bouclent par un excédent de charges de Fr. 643'381.45. La différence est due aux reports d'investissements non terminés sur 2023.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

M. le Syndic passe la parole à M. Alain Sapin, Membre de la Commission financière pour la lecture des rapports de l'Organe de contrôle et de la Commission financière.

2.3 Rapports de l'Organe de contrôle et de la Commission financière

M. Alain Sapin, Membre de la Commission financière donne lecture du rapport de révision de la fiduciaire Fiduconsult SA qui recommande d'approuver les comptes 2022 tels que présentés.

Il poursuit par la lecture du rapport de la Commission financière qui a pris position sur le rapport de révision de la fiduciaire.

La Commission financière propose l'acceptation des comptes de fonctionnement et des investissements 2022. Il remercie tous les acteurs de ce bon résultat 2022.

M. le Syndic remercie M. Alain Sapin ainsi que les Membres de la Commission financière pour leur rapport. Il remercie également Mme Valérie Mabboux, Caissière, pour la tenue de ces comptes et pour la mise en place du système de contrôle interne. M. le Syndic propose à l'assemblée de passer au vote.

2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2022**Ouverture de la discussion :**

Aucune remarque.

Vote :

- **Le compte de fonctionnement 2022 est approuvé par la majorité contre une abstention.**
- **Le compte des investissements 2022 est approuvé à l'unanimité**

Les comptes de fonctionnement et des investissements tels que présentés sont approuvés par l'assemblée communale.

M. le Syndic passe la parole à M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, pour la présentation du point n°3 : Reprise de la buvette du foot par la Commune.

3. Reprise de la buvette du foot par la Commune

Suite à la dissolution du Continental Club Corbières, la buvette du foot de Corbières est revenue en main du FC Gruyère-Lac. Le FC Gruyère-Lac occupe principalement le terrain de foot d'Echarlens et n'a pas volenté d'exploiter les deux sites.

Un accord a été trouvé entre le FC et le Conseil communal concernant la buvette :

La proximité du bâtiment avec le site de la nouvelle école primaire est intéressante. Le Conseil communal vous propose donc la reprise de la buvette et de ses installations sportives par la Commune. L'affectation des lieux serait définie conjointement à celles des anciennes écoles, dans le cadre d'une analyse globale qui vous sera présentée lors d'une prochaine assemblée. En contrepartie, la dette du FC envers la Commune sur ledit bâtiment serait annulée. De plus, le FC conserverait la possibilité d'utiliser les infrastructures pour des entraînements et des matchs sur un terrain réduit puisque le terrain actuel sera réduit à une dimension D9 une fois la nouvelle école construite.

Ladite dette provient d'un prêt de la Commune envers le Continental Club Corbières pour la rénovation des vestiaires. Suite à la dissolution du club, ces chiffres ont été repris par le FC Gruyère-Lac. Le solde actuel de cette dette porte sur un montant total de CHF 45'402.40. Son annulation requiert donc l'accord préalable de l'assemblée communale, raison pour laquelle nous soumettons cet objet au vote ce soir.

Les chiffres précités concerneront l'exercice 2023 et n'ont donc aucune influence sur les comptes 2022 présentés ce jour.

Ouverture de la discussion :

M. François Blanc, Citoyen : « Je ne suis pas certain d'avoir bien compris. Est-ce que la Commune devient propriétaire de la buvette en échange de l'annulation de la dette ? N'y a-t-il pas d'autres frais pour la Commune ? »

M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal : « Oui, c'est bien ça. »

M. Patrice Ballif, Vice-Président du Tennis Club Corbières : « Nous avons, à côté de la buvette du foot, la buvette du tennis. En son temps, lors de la réfection des deux buvettes, des parts sociales avaient été émises. Le Tennis Club a complètement remboursé ses parts sociales. Je sais que du côté du foot, il y a toujours des parts sociales en suspens. Est-ce que dans la reprise des dettes, ces parts sociales seront également reprises par la Commune et redistribuées aux personnes qui avaient participé aux frais de réfection des buvettes ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Ces parts sociales ne sont pas comprises dans les éléments qui nous ont été transmis par le FC Gruyère-Lac. Le FC Gruyère-Lac ne nous a pas demandé de les rembourser. »

M. Patrice Ballif, Président du Tennis Club Corbières : « Ok, il serait bien d'éclaircir la chose avec le FC Gruyère-Lac. Une comptabilité commune avait été établie entre le Tennis Club et le Foot lors des travaux de transformation des buvettes et il me semble qu'il devrait rester un montant de Fr. 2'900.— de parts sociales d'une valeur de Fr. 100.— l'une sur la buvette du foot. Le club de foot devait chaque année, lors de l'assemblée annuelle, tirer des parts sauf s'il se trouvait en rouge dans les comptes. Lors des deux dernières années, pour avoir participé aux assemblées, le club de foot était en rouge dans les comptes. Il n'y a alors pas eu de tirage de parts sociales. Il reste donc encore un montant à redistribuer aux personnes qui avaient participé aux frais et qui détiennent encore ces parts sociales. »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Nous allons éclaircir cela avec M. Aurélien Berset, Président du FC Gruyère-Lac. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic propose à l'assemblée de passer au vote.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

Vote :

La reprise de la buvette du foot par la Commune de Corbières est acceptée à l'unanimité par l'assemblée communale.

4. Election d'un nouveau membre à la Commission financière

M. le Syndic indique que, conformément à l'art. 70 de la Loi sur les finances communales, « La Commission financière se compose d'au moins 5 membres ».

Suite au départ de la Commune de Mme Sonia Blanc, le Conseil communal a dû se mettre à la recherche d'un nouveau Membre pour intégrer la Commission. Dans ses recherches, le Conseil communal a eu la volonté de garder une personnalité féminine, mais si possible habitant aussi Corbières pour garder un équilibre au sein de la Commission.

Il vous propose aujourd'hui la candidature de Mme Lucie Berset.

Mme Berset travaille dans le domaine du marketing digital, pour l'Union fribourgeoise du Tourisme. Originnaire d'Albeuve, elle fréquente le village de Corbières et ses habitants depuis plus de 16 ans grâce à sa rencontre avec son mari Guillaume. Elle s'y est toujours sentie bien accueillie. Il y a 3 ans, elle et son mari ont décidé de s'y installer pour fonder leur famille. Mme Berset se réjouit de pouvoir s'impliquer dans le fonctionnement de la Commune. Nous la remercions pour son intérêt.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

Vote :

L'élection de Mme Lucie Berset est acceptée à l'unanimité par l'assemblée communale.

5. Informations et divers

M. le Syndic donne la parole à l'assemblée.

Ouverture de la discussion :

Mme Monique Ducrest, Citoyenne : « J'aimerais savoir s'il est possible de créer un petit abri au cimetière de Corbières pour la brouette qui reste souvent devant le colombarium. Il y a souvent des outils qui restent à cet endroit et ce n'est pas joli. Y aurait-il moyen d'organiser quelque chose pour leur rangement ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Merci pour la remarque. M. Zürcher qui s'occupe actuellement de l'entretien du cimetière de Corbières nous a donné sa démission pour la fin de l'année. Une nouvelle personne va s'occuper de cette tâche et le Conseil communal doit organiser la mise à disposition des outils. Probablement que ces derniers ne seront plus laissés sur place. Le Conseil communal prend note de votre demande. »

Mme Monique Ducrest, Citoyenne : « Merci. Je pensais également au chemin piéton qui relie les Fourches à Hauteville. Je n'ai plus de poussette à déplacer, mais je pense aux mamans qui peuvent difficilement emprunter ce chemin, ce que je trouve dommage. A Corbières nous ne sommes pas vraiment gâtés pour les chemins adaptés aux poussettes, il serait donc sympa de pouvoir rejoindre Hauteville par ce chemin. »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Nous prenons note de cette remarque. Le seul problème est que les terrains agricoles n'appartiennent pas à la Commune. Il faudrait l'accord des propriétaires et que les exploitants ne soient pas gênés. Nous pouvons éventuellement regarder pour déplacer légèrement le sentier sur le haut, ce qui n'est pas sans difficulté. Nous avons déjà eu des discussions avec les propriétaires des quatre premières villas du quartier de l'Orée des Fourches pour éventuellement faire un aménagement plus propre puisque la Commune est propriétaire d'environ un quart du talus se situant en dessus du chemin actuel. Nous allons en rediscuter, mais il faut garder à l'esprit que la Commune ne peut pas construire sur autrui. »

Mme Monique Ducrest, Citoyenne : « Merci. J'ai encore une question : Je trouve que quand nous nous trouvons vers la nouvelle laiterie (Impasse Pra-Girard), une odeur nauséabonde se dégage. Savez-vous d'où elle vient ? Nous pensons que cette dernière vient de la grange située derrière le bâtiment de la laiterie où il y a des moutons. C'est vraiment désagréable. »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Je ne peux que confirmer ces propos, ayant senti la même odeur. Le Conseil communal a déjà écrit au propriétaire de la grange pour lui signaler le problème. Le Conseil communal n'a pas vraiment plus de pouvoir. »

Mme Monique Ducrest, Citoyenne : « Cela ne risque-t-il pas de souiller le ruisseau ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Nous n'avons pas vu de souillure partir en direction du ruisseau. Ce problème a déjà été relevé au sein du Conseil communal. Nous n'avons pas vraiment de possibilité d'intervention. Cette grange est située en zone agricole. J'admets toutefois que certaines odeurs ne sont pas acceptables. »

Mme Monique Ducrest, Citoyenne : « Merci. »

Mme Elisabeth Tornare, Citoyenne : « En bas vers le lac est implanté un panneau indiquant la direction pour les paddles. Il y a également un panneau notifiant une place comme privée. Nous en avons déjà parlé une fois, mais je ne sais pas où cela en est. »

M. Guillaume Blanchard, Conseiller communal : « Bonsoir, les bordures du lac appartiennent à la société Groupe E. »

Mme Elisabeth Tornare, Citoyenne : « Alors pour quelle raison est implanté ce panneau notifiant une place comme privée ? Il y a également des pots de fleurs, je me demande jusqu'où ça va aller pour finir. »

M. Guillaume Blanchard, Conseiller communal : « Nous allons nous pencher sur la problématique ». »

Mme Elisabeth Tornare, Citoyenne : « D'accord, merci. Je vous signale également qu'il y a, sur le sentier qui descend au lac, derrière l'épicerie de Corbières, un laurier. Allez-vous l'enlever ? »

M. Guillaume Blanchard, Conseiller communal : « Nous n'y avons pas pris garde. Nous allons demander aux employés communaux d'aller vérifier. »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Nous allons d'abord contrôler si cette plante est sur une propriété privée ou sur le territoire communal. ».

Mme Elisabeth Tornare, Citoyenne : « Merci. ».

M. Marc-André Berset, Citoyen : « Je reviens sur le sujet de la reprise de la buvette du foot par la Commune. Si j'ai bien compris, les autres locaux situés à côté de la buvette, c'est-à-dire ceux que le FC Gruyère-Lac utilise pour stocker le matériel de foot sont également repris par la Commune. Ces locaux arrivent tous en fin de vie et pour que nous puissions continuer d'entraîner, il y aura nécessité de les refaire. Est-ce que j'ai bien compris également que l'entretien de la partie du terrain de foot pour les D9 sera assuré par la Commune comme c'est déjà le cas depuis quelques mois ?

M. Gabriel Kolly, Syndic : « C'est une discussion que nous devons avoir avec le FC Gruyère-Lac. La Commune reprend la buvette dans son actif, mais l'entretien du terrain doit faire l'objet d'une discussion. Le container situé à côté de la buvette n'a jamais été mis à l'enquête et va disparaître. Nous sommes conscients qu'il faudra des locaux pour le matériel. Cela fera également partie des discussions. »

M. Marc-André Berset, Citoyen : « J'ai encore une question concernant le projet d'école. Les gabarits sont encore en place, où est-ce que le projet en est ? Quand aurons-nous des réponses ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Nous avons reçu un préavis défavorable du Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse concernant l'accueil extrascolaire. Des détails comme le bureau du Responsable de l'accueil et l'armoire pour mettre les affaires pour que les enfants puissent se brosser les dents n'ont pas été précisés sur les plans, ce qui a engendré cette réponse négative du Service.

Le Conseil communal réfléchit à ce qu'il va faire, probablement tracer l'accueil extrascolaire sur les plans et laisser cet espace libre puisque dans l'état actuel des choses, il y a assez de place dans l'accueil extrascolaire d'Hauteville.

Le Service voulait que l'accueil extrascolaire soit situé un ou deux étages plus haut et que le bureau du Responsable d'établissement scolaire soit mis à disposition de cet accueil pour les rencontres avec les parents.

Au moment de l'enquête préalable, une personne du Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse nous a donné certaines conditions pour un préavis favorable auxquelles nous nous sommes conformés. Cette personne ne travaille désormais plus dans le Service et la collaboratrice qui a repris le dossier impose des conditions différentes de celles de son prédécesseur.

Le Conseil communal espère régler ce problème assez rapidement pour obtenir le permis de construire.

Un projet est en cours en ce qui concerne la place de jeux et la cour de récréation. Des architectes paysagers ont été mandatés pour proposer différentes variantes. Le bureau BESM a été mandaté pour ce qui concerne les sondes géothermiques. Une partie du bois pour la charpente de l'école a déjà été sciée par les scieries Tornare et Yerly. Le massif sera stocké derrière la halle polyvalente.

Toutes les armoires seront créées à partir de chutes de bois récupérées auprès des scieries et seront probablement assemblées par les menuisiers indépendants de la Commune.

Mme Lucie Berset, Citoyenne : « D'abord, merci pour l'approbation de mon intégration dans la Commission financière.

Je rebondis sur le sujet de l'école. J'entends bien que le préavis du Service de l'enfance et de la jeunesse est négatif en raison de l'accueil extrascolaire. Cela veut-il dire qu'il n'y aura plus d'accueil extrascolaire à Corbières ? »

M. Gabriel Kolly : « L'idée, c'est que cette affectation va simplement être tracée sur les plans, mais la pièce va rester telle que prévue. Il faut par contre être clair sur une chose : l'accueil extrascolaire ne sera pas ouvert tout de suite. Pour des raisons financières, nous n'allons pas engager du personnel supplémentaire à Corbières alors qu'il y a suffisamment de place à Hauteville. Il y aura peut-être des tranches horaires à midi où l'accueil de Corbières sera ouvert en fonction des besoins, si l'accueil d'Hauteville est complet. »

Mme Lucie Berset, Citoyenne : « Il y aura donc un accueil extrascolaire entre Hauteville et Corbière et j'imagine, des transports organisés ? »

M. Gabriel Kolly : « Oui, c'est bien ça, comme c'est actuellement le cas par exemple pour les enfants de Villarvolard qui se déplacent à Hauteville. Un transport est organisé. »

Mme Lucie Berset, Citoyenne : « Merci. »

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « Comme Madame (Ducrest) l'a déjà soulevé, il est vrai que le chemin d'accès aux Fourches à Hauteville est à améliorer. Nous avons dû l'autre jour aider une maman avec une poussette et en hiver, le sentier est verglacé. Si vous pouvez faire quelque-chose de ce côté-là, ce serait bien pour tout le monde. En deuxième point, comme vous êtes en train de refaire votre site internet, est-ce que ce dernier présentera le visuel des mises à l'enquête ? »

M. Guillaume Blanchard, Conseiller communal : « Oui, tout à fait, il y aura un onglet d'actualité dédié aux mises à l'enquête. »

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « Merci. Monsieur Kolly, c'est maintenant à vous que j'aimerais m'adresser. Nous nous sommes entretenus cet automne et nous avons discuté de différents points dont celui de ces avions de voltige qui s'exercent au-dessus de chez nous. Nous sommes plusieurs habitants du quartier de la Condemena qui nous inquiètent en raison des nuisances sonores et de la sécurité. Vous m'avez dit que vous essayeriez de voir si nous pouvions leur demander d'aller s'exercer à des endroits où il n'y a pas d'habitation. Où est-ce que ça en est ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Quand j'ai posé la question, on m'a répondu que cela ne me concernait pas et que cela n'était pas mon problème. »

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « Nous devons donc attendre que l'un d'entre eux tombe pour prendre une décision ? L'autre jour encore l'un d'eux a coupé la vitesse et est descendu rapidement. J'espère toujours qu'ils arriveront bien à remettre le moteur en marche... »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais je vous retransmets ce qu'on m'a répondu. »

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « Nous avons habité 35 ans à côté de l'aérodrome de Prangins et nous n'avons jamais eu ce problème. Mais là, franchement, des fois ça fait peur. A qui faut-il s'adresser ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Il faut peut-être écrire aux différents aérodrômes de la région. »

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « Je pense que nous obtiendrons la même réponse. »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Essayez peut-être de poser la question par écrit. »

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « Nous allons donc prendre notre mal en patience. »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Désolé de ne pas pouvoir vous aider par rapport à cela. »

Mme Isabelle Descloux, Citoyenne : « Dans le temps, il se disait que cette voltige devait se faire au-dessus des points d'eau, au-dessus du lac. Ceci est donc à contrôler. Moi, j'ai une autre question par rapport à Mobul : J'ai lu que les lignes allaient se prolonger probablement jusqu'à Echarlens, n'y a-t-il pas une possibilité de faire en sorte qu'elles soient prolongées jusqu'à Corbières ? Ce serait un grand avantage au niveau des horaires, pour les personnes qui n'ont pas de voiture ou les personnes âgées et les jeunes. »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Merci pour la question. Nous n'avons pas été approchés à ce sujet. Il faut savoir que le cercle Mobul, le cercle des agglomérations est géré par la Confédération. La Commune d'Echarlens n'est actuellement pas membre de Mobul. Elle a actuellement le statut d'observateur, ou un rôle similaire. J'en ai parlé avec le Syndic d'Echarlens, car il est vrai que c'est quelque chose d'intéressant. Il faut savoir qu'il y a aussi un aspect de coût qui est important pour la Commune. Je ne sais pas exactement quel serait le montant pour Corbières puisque nous n'avons pas été approchés. Tant que la Confédération ne place pas notre Commune dans le périmètre de l'agglomération, nous ne pourrions pas obtenir de lignes Mobul. Peut-être que cela viendra dans un deuxième temps avec le développement. En revanche, semble-t-il qu'avec le RER à Broc, nous aurons plus de navettes qui passeront à Corbières, Villarvolard et Botterens. »

Mme Isabelle Descloux, Citoyenne : « C'est donc la Confédération qui va à la rencontre des Communes ? N'est-ce pas plutôt à la Commune d'aller vers la Confédération en disant son intérêt ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Nous pouvons écrire, c'est clair, mais par contre c'est la Confédération qui finance une grande partie des frais des agglomérations, c'est elle qui a la plus grande marge de décision. Mais nous prenons note, cela ne coûte rien de poser la question. »

Mme Isabelle Descloux, Citoyenne : « Merci. »

M. François Ducry, Citoyen : « Je félicite l'ensemble du Conseil communal pour la gestion de cette Commune, ce qui n'est pas une chose simple. Je vous félicite aussi pour la qualité de la revue communale qui nous informe de façon remarquable de ce qui se passe. Continuez comme cela, Merci. »

Applaudissements.

Gabriel Kolly, Syndic : « Merci beaucoup, y-a-t-il d'autres questions dans les divers ? »

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clos cette assemblée en adressant ses remerciements à M. Sébastien Blanc et M. Joseph Quartenoud, employés communaux qui ont œuvré pour le bon fonctionnement du marché de printemps qui a eu lieu ce samedi. Il remercie également les participants. Cet évènement va connaître de nouvelles éditions ces prochaines années.

M. le Syndic remercie encore ses collègues du Conseil communal ainsi que l'administration communale pour le travail.

L'assemblée est cordialement invitée à partager le verre de l'amitié.

La séance se termine à 20h32.

Corbières, le 22 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Martine Borcard



Le Syndic

Gabriel Kolly